

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 1^{er} octobre 2007

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 21 septembre 2007 s'est réuni le 1^{er} octobre 2007 à 18 H dans la Salle des fêtes de LA CELLE, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Bernard PANNINI Etienne LAZARO
LA CELLE	Gabriel BRIDONNEAU Martial GIRAUD
CHAMBLET	Jean-Paul MICHARD, excusé remplacé par Jean-Pierre MICHARD Alain CHANIER
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Annie LAVILLE Luc BRZUSTOWSKI Jeanne DURAND Claude RIBOULET
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé remplacé par Didier QUICHON Paul LABOISSE
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE, excusé Marie ó Ch FROELHY Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY Jacky RIVIERE
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie ó Alice BARRAUX Gilles MARTIN Guy THEVENET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean Marie VEYSSET
VERNEIX	Guy PASSAT Raymond LIMOGES

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 juillet 2007.
Gabriel Bridonneau est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS
- CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE DE
D'UNE PROPRIETE NON BATIE A LA COMMUNE DE**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur l'acquisition, dans le cadre de la construction de la Médiathèque de proximité de Chamblet, à l'euro symbolique, d'une parcelle non bâtie à extraire de la propriété cadastrée section AA numéro 76 d'une superficie d'environ 187 m², et décide d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir.

**4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE
D'ACTIVITE DE LA CROIX DE FRAGNE ó 2EME TRANCHE:**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les travaux de poursuite de l'aménagement de la zone d'activité de la Croix de Fragne, d'autoriser Monsieur Le Président à engager les dépenses concernant ces travaux pour un montant total estimé à 170 000 € HT, d'approuver le plan de financement et d'autoriser Monsieur Le Président à solliciter les aides afférentes auprès de l'Europe, l'Etat, la Région Auvergne et le Conseil Général de l'Allier.

**5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ó ZAC DE LA BRANDE - ECHANGE DE
PARCELLES DE TERRAINS AVEC LA SOCIETE ADISSEO :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'échange de parcelles sans soulte avec la Société ADISSEO pour les besoins de viabilisation de terrains situés sur la ZAC de la Brande et compte tenu du futur contournement de la Ville de Commentry, et décide d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

**6. ACTION SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ó
AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS :**

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (Contre : 1) de fixer le prix du repas du service de portage de repas à domicile à 6,60 € TTC à compter du 1er novembre 2007.

QUESTIONS DIVERSES :

Michel Givernaud fait un point sur l'étude sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine rural.

Monsieur le Président sollicite un accord de principe sur le recrutement d'une personne en contrat d'avenir au sein de la structure multi-accueil « 3 Pommes » à la place d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi initialement prévu. La durée du contrat passerait ainsi de 6 à 24 mois.

Monsieur le Président annonce l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage le jour même depuis 9h00.



PDF Complete
Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

qui annoncerait que certaines communes de la Communauté
indre la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise.
Monsieur le Président rappelle qu'il est pour la défense des
précise que Nérès-les-Bains est très souvent sollicité par la
Communauté d'Agglomération Montluçonnaise.

Alain Chanier demande des précisions sur la ZAC de Magnier et émet des inquiétudes quant à
l'activité des futures entreprises. Monsieur le Président répond que les modifications des documents
d'urbanisme sont en cours et qu'une information officielle devrait avoir lieu dans le mois d'octobre.
Claude Riboulet précise de nouveau que la ZAC de Magnier ne sera en aucun cas le lieu
d'implantation d'incinérateur, de décharge, de lieu d'enfouissement de déchets toxiques ou de tout
autre projet du même type, le but c'est de créer de l'emploi, pas de la nuisance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.